

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT 1622-00-2009**

---

---

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 25 janvier 2010, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 1622-00-2009** décrétant des travaux de réhabilitation d'aqueduc par gainage structural rue Alexander (de F.-X.-Garneau à des Pins), rue des Pins (d'Alexander à F.-X.-Garneau), rues Christ-Roi et F.-X.-Garneau (d'Alexander à des Pins) et rues Dubois, Calixa-Lavallée, Dulude et Morrison (de Calixa-Lavallée à Dulude) et autorisant un emprunt de 1 304 000 \$ à cette fin.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 8 février 2010 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 23 février 2010.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 2 mars 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.